

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
16 août 2021 à 20 h.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras,
conseiller, siège n° 2 François Bilodeau, conseiller,
siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Sont absents :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

Autre présence :

Brunia Doiron, coordonnatrice en loisirs

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et
secrétaire-trésorière.

1. **Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

2. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. **Tirage loto église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 064, Monsieur Jean-Guy Hébert, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 037, Monsieur Germain De Grandpré, de
Drummondville.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 093, Monsieur Michel Proulx de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

165.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults
d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du
jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 16 août 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021
7. **Demandes**
 - a) Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciement
 - b) Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village : invitation à l'inauguration de la caserne incendie
 - c) La Tablée du village : subventions
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Construction et Pavage Portneuf inc. : décompte progressif No 2 et 3
9. **Dossiers municipaux**
 - a) ADMQ : colloque de zone
 - b) FQM : congrès annuel
 - c) 5 à 7 estival
 - d) Centre communautaire : rénovation de la salle No 2
 - e) Changement de date de la séance du 18 octobre 2021
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien des routes locales 2020
 - c) Marquage de la chaussée 2021
 - d) Marquage de la chaussée rue Principale : zone de 50 km/h
 - e) Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien des routes locales 2021
 - f) TECQ 2019-2023
 - g) Programme d'aide à la voirie locale : volet projet particulier d'amélioration (subvention du député)

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : ristourne
12. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction juillet 2021
13. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque : rencontre du comité
 - b) Projet patinoire
 - c) Loisirs : résumé activité « Oh là l'art » du 7 août 2021
 - d) Loisirs : résumé activité cinéma en plein air du 14 août 2021
 - e) Cabane du terrain de balle : branchement de l'électricité et réfrigérateur (REPORTÉ)
 - f) MDJ des Saults : exposition de graffitis
 - g) Centre communautaire : achat d'une table à pique-nique
 - h) Centre communautaire : asphaltage
14. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Gestion des boues de fosses septiques et appel d'offres en commun 2023 — 2026
 - c) Municipalité amie des aînés (MADA)
15. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
16. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juillet 2021 ;

166.07.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 12 juillet 2021 ;

167.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 12 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Demandes**

a) **Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix : remerciement**

Les membres de l'Assemblée de la Fabrique remercient la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la réponse positive à leur demande d'aide financière pour la tonte de pelouse des terrains de l'Église de Sainte-Brigitte-des-Saults appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village : invitation à l'inauguration de la caserne incendie**

La Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village les membres du conseil à l'inauguration de la nouvelle caserne incendie le mercredi 22 septembre 2021 à 13 h 30 au 845, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Le Maire, ainsi que 2 membres du conseil iront à cette inauguration.

c) **La Tablée du village : subventions**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 159.07.2021 qui stipulait que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults accordait une aide financière au montant de 500,00 \$ au comité de la Tablée du village ;

CONSIDÉRANT QU'elles sont victimes de leur succès, elles avaient prévu un événement de 200 personnes, alors qu'elles en attendent, à l'heure actuelle, 300 ;

CONSIDÉRANT QU'elles s'approvisionnent avec des produits d'entreprises locales et que les prix sont souvent plus élevés que si elles s'approvisionnaient dans les magasins à grande surface ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la COVID-19, en comparaison à la dernière édition, les prix des produits et services ont augmenté de façon considérable ;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Sarah Raymond et Andréane Benoît demandent à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults une aide financière supplémentaire en raison d'un déficit prévu d'environ 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Tablee du village demande aux membres du conseil s'ils acceptent d'augmenter l'aide financière accordée de 500 \$ pour un total de 1 000 \$;

168.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'augmenter l'aide financière accordée de 500 \$ pour un total de 1 000 \$ au comité de la Tablee du village, dont le chèque doit être libellé à 9256-1646 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

FABRIQUE NOTRE-DAME DE LA PAIX

Contribution 2021 tonte pelouse église Ste-Brigitte 2 000,00 \$

HYDRO-QUÉBEC

208 Ch de la Rivière du 7 mai au 7 juillet 2021 1 450,27 \$

Luminaires de rues juin 2021 304,42 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR juin 2021 3 471,96 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR juin 2021 1 231,43 \$

TELUS

Cellulaire du 25 juin au 24 juillet 2021 57,49 \$

VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN

Cotisation 2021 114,98 \$

VISA DESJARDINS

Dépanneur 4 saisons ; essence 75,63 l. 98,25 \$

Foliflor ; 30 sacs de paillis brun 172,12 \$

VISA DESJARDINS (SUITE)

Dépanneur 4 saisons ; essence 67,71 l.	87,96 \$
Industries MEGA ; crochets pour installation filet terrain balle	385,30 \$
Lumen ; kit d'échantillons aqueduc	535,73 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 105,36 l.	136,87 \$
TOTAL DU CHÈQUE	1 416,23 \$

GROUPE MASKATEL

Juillet (336-4460) Bureau	184,11 \$
Juillet (336-7149) Garage et aqueduc	61,41 \$
Juillet (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Juillet (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Juillet (336-4917) centre comm. et MDJ	68,80 \$
Total du chèque	419,36 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct juin 2021	35,41 \$
---------------------------------	----------

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.

Pulv. Rechargement et pavage rgs St-Louis et St-Joseph	397 126,18 \$
--	---------------

Total des chèques émis : 407 627,73 \$

169.08.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 407 627,73 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 16 157,23 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 78 152,66 \$ incluant 5 908,48 \$ pour le total des chèques émis et 72 244,18 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement de la liste corrigée au montant de 40 863,03 \$ incluant 12 617,54 \$ pour le total des chèques émis et 28 245,49 \$ pour le fichier du dépôt direct.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Construction et Pavage Portneuf inc. : décomptes progressifs No 2 et 3

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme WSP pour les paiements des décomptes progressifs n°2 et n°3 réception provisoire des travaux pour la pulvérisation, rechargement et pavage — rangs Saints-Louis et Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT le décompte progressif n°2 qui consiste au paiement du marquage et à la diminution concernant le marquage et à la diminution de la retenue de 10 % à 5 % ;

CONSIDÉRANT le décompte progressif n°3 qui consiste à échanger le montant de garantie de 5 % pour un cautionnement de garantie d'un (1) an ;

170.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser le paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. :

- du décompte progressif n° 2 au montant de 25 037,01 \$ incluant les taxes ;
- le décompte progressif n° 3 au montant de 22 219,12 \$ incluant les taxes. pour échanger du montant de garantie de 5 % pour un cautionnement de garantie d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) ADMQ : colloque de zone

CONSIDÉRANT QUE Mathilde Potvin prendra la relève à titre de directrice générale de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone regroupe tous les directeurs généraux du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque fera en sorte que Madame Potvin se fera connaître auprès des autres directeurs généraux de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne désirent pas fermer le bureau municipal pour cette journée ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Jocelyne Bisson a déjà fait du remplacement à la réception ;

171.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander à Madame Jocelyne Bisson de venir remplacer Madame Potvin durant la journée du 9 septembre 2021 ;
- d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer au colloque annuel des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec qui aura lieu le jeudi 9 septembre prochain au bistro le St-Zeph à Saint-Zéphirin-de-Courval ;
- d'acquitter les frais de déplacement, ainsi que les frais inhérents à la directrice générale et à la directrice générale adjointe pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) FQM : congrès annuel

CONSIDÉRANT QU'après une interruption causée par la pandémie, la Fédération québécoise des Municipalités est heureuse de nous convier au Congrès annuel qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec ;

172.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acquitter les frais d'inscription, ainsi que les frais inhérents du Maire pour le congrès annuel de la FQM sous le thème « MAINTENANT » qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) 5 à 7 estival

CONSIDÉRANT QUE le souper des fêtes 2020 n'a pas eu lieu en raison de la pandémie COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que ledit souper des fêtes 2020 sera remplacé par un 5 à 7 estival qui aura lieu le 16 septembre prochain (voir la résolution numéro 158.07.2021) ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Jocelyne Guilbault était en poste à titre de conseillère en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes invitées doit respecter les normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes invitées sont :

- les membres du conseil ;
- les employés municipaux permanents temps plein
- les employés municipaux temps partiel
- les conjoints ;

CONSIDÉRANT la Villa Momentum nous propose 3 formules de services pour cet événement ;

173.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la deuxième proposition au coût de 34 \$ par personne ;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults défraie le repas pour les membres du conseil, ainsi qu'aux employés municipaux permanents temps plein et temps partiel ;
- que les conjoints(es) défraient leurs repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Centre communautaire : rénovation de la salle No 2

CONSIDÉRANT QUE la salle No 2 du centre communautaire sera réaménagée au courant de l'année 2021-2022 (voir résolution numéro 33.02.2020) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Doucet + Turcotte en est à finaliser le plan pour la rénovation de la salle n° 2 ;

CONSIDÉRANT QU'il restait des informations à valider quant aux rénovations à faire ;

174.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon

Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de remplacer le système d'éclairage au-dessus de la scène ;
- de remplacer le revêtement du plancher dans la salle ;
- d'utiliser des équipements certifiés économiseur d'eau Water Sense ;
- de retirer le préfini dans la salle No 2 et de le remplacer par du placoplâtre ;
- de retirer les ventilateurs existants ;
- de remplacer le système de lumières existant par des encastrés et des fluorescents ;
- d'installer de nouveaux calorifères
- de prévoir un système de rangement au-dessus des salles de bains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Changement de date de la séance du 18 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil 2021 a été adopté par la résolution n° 190.09.2020 ;

CONSIDÉRANT QU'à partir du vendredi 8 octobre à 16 h 30, soit le 30^e jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil municipal ne peut siéger sauf :

- si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Dans ce cas, les délibérations lors de cette séance ne peuvent porter que sur ce cas ;
- si la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment (art. 314.2 LERM) ;

175.08.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de déplacer la séance ordinaire du lundi 18 octobre 2021 au lundi 4 octobre 2021 à 20 heures à la salle du conseil de Sainte-Brigitte-des-Saults située au 315, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Considérant l'absence de l'employé municipal, aucun rapport n'est fait.

b) Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien des routes locales 2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 213 605 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

176.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- d'attester la véracité des frais encourus couverts par le PAVL-ERL au montant de 213 605,00 \$;
- que la firme FBL soit mandatée, à titre de vérificateur externe, pour remplir la déclaration finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Marquage de la chaussée 2021

177.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro P2021081110 de chez Lignes Maska pour environ 25 kilomètres de lignes simples jaunes et environ 15 lignes d'arrêt pour la saison 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Marquage de la chaussée rue Principale : zone de 50 km/h

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale ainsi que le rang Saint-Édouard de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sont sous la juridiction du ministère du Transport ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse de la rue Principale est fixée à 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux se sont vus souvent demander par la population d'abaisser la limite de vitesse pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone de vitesse n'est pas respectée par les automobilistes qui entrent dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié de mettre une zone de vitesse de 70 km/h 1 000 mètres avant la zone de 50 km/h pour faciliter le respect du 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'améliorer la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux désirent un visuel sur la chaussée pour rappeler aux automobilistes qu'ils entrent dans une zone de 50 km/h ;

178.08.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine

Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de demander au ministère des Transports :

- un abaissement de vitesse à 70 km/h entre la zone de 90 km/h et 50 km/h pour une faire une transition ;
- un marquage de la chaussée au début de la zone du 50 km/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien des routes locales 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 223 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

179.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- d'attester la véracité des frais encourus couverts par le PAVL-ERL au montant de 223 770,00 \$;
- que la firme FBL soit mandatée, à titre de vérificateur externe, pour remplir la déclaration finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e1) Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien des routes locales 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports versera une compensation maximale de 223 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QU'il y a une augmentation de cette aide financière de 10 165 \$ à ce qui a été budgété pour l'année 2021 ;

180.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'augmenter le poste budgétaire d'asphaltage de 10 165 \$ pour l'année civile 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, annonce que la municipalité recevra un montant additionnel de 181 600 \$ portant son enveloppe totale à 964 901 \$;

181.08.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes autant comme fondement, une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- que la municipalité s'engage à atteindre le seuil maximal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Programme d'aide à la voirie locale : volet projet particulier d'amélioration (subvention du député)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

182.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les dépenses d'un montant de 14 240 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Puisqu'il n'a pas eu de réunion au mois de juillet, aucun rapport n'est rendu.

b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : ristourne

Monsieur le Maire mentionne aux membres du conseil que, suite aux bonnes performances des citoyens des municipalités membres, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a remis des ristournes totalisant 450 000 \$ à toutes les municipalités membres. Une ristourne de 28 435,07 \$ a été versée à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

12. Urbanisme

a) Permis de construction juillet 2021

- Quatre (4) permis ont été délivrés pour le mois de juillet 2021 ;

13. Loisirs et culture

a) Bibliothèque : rencontre du comité

CONSIDÉRANT QU'une réunion du comité de la bibliothèque aura lieu le lundi 20 septembre prochain ;

183.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de prêter la salle du conseil au comité de la bibliothèque afin qu'ils tiennent leur réunion le 20 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Projet patinoire

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

184.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults autorise la présentation du projet de la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;
- que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désigne Madame Brunia Doiron, coordonnatrice en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Loisirs : résumé activité « Oh là l'art »

Madame Nancy Fontaine, conseillère, fait le résumé de l'activité organisée par la MRC Drummond, « Oh là l'art ». Madame Jennifer Hélie, peintre était installée dans le stationnement de l'Église pour faire une toile et expliquer son art. Quelques citoyens se sont rendus à l'activité du 7 août 2021.

d) Loisirs : résumé activité cinéma en plein air du 14 août 2021

Madame Nancy Fontaine, conseillère, fait le résumé de la première édition du cinéma en plein air. Le film présenté était « Les Trolls 2, tournée mondiale ». Il y a eu environ 75 personnes de présentes lors de l'édition du mois d'août. C'est une activité à refaire plus souvent pour la saison estivale 2022.

e) Cabane du terrain de balle : branchement de l'électricité et réfrigérateur

REPORTÉ

Période de questions à 20 h 30

- Madame Desharnais s'informe au sujet du triangle de visibilité au coin des rues Crépeau-Côté et Principale et au coin des rues des Érables et Principale.
- Monsieur Lampron demande un suivi au sujet de son voisin du 990, rang Sainte-Anne.
- Monsieur Lampron mentionne qu'à la dernière tempête de neige, le camion de déneigement a brisé sa boîte aux lettres. Il avait fait la plainte et il n'a pas eu de retour depuis.

f) MDJ des Saults : exposition de graffitis

CONSIDÉRANT QUE le 5 août dernier, la MDJ des Saults a eu un atelier de graffitis ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont eu la formation auprès d'un expert pour refaire l'activité ;

CONSIDÉRANT QU'ils aimeraient, une fois leurs œuvres terminées, en faire bénéficier les citoyens en faisant un musée en plein air dans la municipalité ;

185.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la mise en place des graffitis de la MDJ des Saults dans la Municipalité ;
- qu'une fois l'exposition « Oh là l'art » terminée, la MDJ des Saults pourra se servir des panneaux utilisés pour l'exposition pour installer leurs œuvres dessus ;
- que ces enseignes seront situées dans le secteur village et elles devront être amovibles et déplaçables en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Centre communautaire : achat d'une table à pique-nique

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une demande auprès d'une citoyenne pour la mise en place d'une table à pique-nique au centre communautaire (voir la résolution numéro 91.05.2021) ;

CONSIDÉRANT QUE la table à pique-nique est présentement au garage municipal pour être repeinte ;

CONSIDÉRANT QUE la table est présentement utilisée par les employés de voirie au garage municipal ;

186.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat d'une table à pique-nique en plastique recyclé de format standard pour mettre au centre communautaire ;
- de laisser la table à pique-nique en bois pour les employés de voirie au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Centre communautaire : asphaltage

CONSIDÉRANT QUE les employés de voirie ont fait une partie d'asphaltage du stationnement du centre communautaire ;

187.08.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'asphalter tout le stationnement du centre communautaire qui est présentement en gravier ainsi que les accès à l'arrière du centre communautaire ;
- d'asphalter le passage piétonnier entre le développement domiciliaire et l'école Le Carrousel ;
- de faire des travaux d'amélioration d'asphaltage pour le débarcadère d'autobus, qui est situé sur le lot 5 622 420 soit derrière le 420 et 430 rue Principale ;
- que les fonds utilisés pour la réalisation de ces projets soient pris en même les surplus cumulés et que les sommes prévues au budget d'asphaltage soient utilisées en totalité pour l'asphaltage des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) Gestion des boues de fosses septiques et appel d'offres en commun 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gestion des boues de fosses septiques vient à échéance au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la MRC de Drummond dans un résumé reçu par courriel le 6 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine période de vidange sera de 2023 à 2026 inclusivement ;

188.08.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults est en accord avec la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) de la MRC de Drummond soit :

- la vidange totale des installations ;
- la vidange à tous les 2 ans pour les résidences principales et à tous les 4 ans pour les résidences secondaires ;
- le traitement des boues aux installations de traitement de St-Cyrille-de-Wendover selon les prix offerts par St-Cyrille et établis en fonction où la majorité des municipalités y acheminent leurs boues avec une entente signée entre les deux municipalités ;
- que la MRC contacte Gesterra pour l'obtention d'un prix pour la vidange et le transport seulement ;
- et advenant qu'il n'y ait pas d'entente avec Gesterra, que la MRC procède à l'appel d'offres en commun pour la vidange et le transport selon les modalités précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait décidé de se retirer du projet « Municipalité amie des aînés » de la MRC de Drummond (voir la résolution numéro 110.05.2021) ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas le personnel nécessaire pour la mise en place du programme MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en loisirs, Madame Brunia Doiron ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Madame Doiron au sujet de ce programme ;

189.08.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de participer à nouveau à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) via la MRC de Drummond ;

- de mandater Madame Brunia Doiron, coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults comme personne responsable de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Levée de la réunion

190.08.2021 Il est 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire suppléant, Monsieur Christian Jutras, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale